

ARRETE n°2025_069

Portant nomination des correcteurs des épreuves écrites des concours externe, interne et 3ème concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques « spécialité bibliothèque » - SESSION 2025

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques;

Vu le décret n°2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatifs aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°2024_109 du 30 juillet 2024 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques spécialité « bibliothèque » - Session 2025 ;

Vu l'arrêté n°2025_064 du 15 avril 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques spécialité bibliothèques – session 2025 ;

Vu l'arrêté n°2025_068 du 28 avril 2025 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques spécialité bibliothèque – session 2025 ;

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant le schéma régional de coordination, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Sont nommés pour participer à la correction des épreuves écrites des concours externe, interne et 3ème concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques « spécialité bibliothèque » les personnes suivantes :

Noms	Qualités
Cécile ANDRE	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe Responsable chargée de l'action culturelle Alès Agglomération (30)
Agnès AVIGNON	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques Responsable de médiathèque Communauté de communes du Gévaudan (48)
Fanny BERDER	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe Chargée de mission culture Communauté de communes Cévennes Mont Lozère (48)
Emilie BLANCHARD	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe Bibliothécaire acquéreur – référent de territoire Conseil départemental de l'Aveyron (12)
Farouk BOUKACHABIA	Attaché principal Directeur des ressources humaines Villeneuve de Loubet (06)
Valérie BOURNHONNET	Conservatrice des bibliothèques Cheffe du service lecture publique Conseil départemental des Pyrénées Orientales (66)
Ludivine CLOUZOT	Maître de conférences hors classe Université de Montpellier (34)
Aurélie DEROOSE	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques Responsable politique documentaire Alès Agglomération (30)
Hélène GONDARD-BOLO	Bibliothécaire principal Directrice de médiathèque Communauté d'agglomération Béziers méditerranée (34)
Gaëlle LAGATU	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe Responsable du pôle jeux Sète agglomération méditerranée (34)
Isabelle MARQUE	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe Bibliothécaire référente informatique documentaire Conseil départemental de l'Aude (11)
Fabienne SALLES	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe Responsable de la bibliothèque Conseil départemental de la Lozère (48)
Jean-Pascal SAMMUT	Attaché hors classe A la retraite (34)
Caroline VERY-MATHIEU	Conservateur territorial Responsable du pôle des bibliothèques des quartiers Ville de Nîmes (30)

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 048-284800026-20250430-2025_069-AR

S²LO

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 28 avril 2025

Le Président,



Laurent SUAU



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025



ID : 048-284800026-20250430-2025_069-AR